

SEANCE DU 26 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de M. DEROUET, Maire.

Étaient présents : Stéphane BETTON, Roland DENUAULT, Sylvie SALMON, Adjoints, Fabrice TRIDON, Nathalie PETIT, Patrick CARTIER, Nelly MAUGERE.

Absents excusés : Mickaël GUILLOUX, Marie-Odile FOURNIER, Gildas DAVID, Fabien BERTRON.

Absentes : Laëtitia COTTIER, Christiane LOISON.

Date de convocation : 20 avril 2018

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

Secrétaire de séance : M. DENUAULT Roland

M. Le Maire propose de rajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

* Eco-pâturage – adhésion à l'Etablissement départemental de l'élevage pour cheptel ovin

Le conseil approuve l'ordre du jour ainsi modifié

Ordre du jour :

- Procès-verbal du 19 mars 2018
- Construction de la salle des sports : désignation d'un architecte
- Construction de la salle des sports : demande de subvention au conseil départemental
- Sauvegarde externalisée de la comptabilité et des fichiers informatiques
- Mise en conformité avec le **Règlement Général de Protection des Données RGPD**
- Lotissement de la Prée
- Déploiement de la fibre optique : adressage
- Déploiement de la fibre optique : élagage
- Communauté de communes du pays de Craon : désignation d'un élu référent santé
- Questions diverses et imprévues

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 19 mars 2018.

20180426 DELIB 01 - CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS ET VESTIAIRES

La consultation d'architectes s'est déroulée du 02 mars au 13 avril 2018,

12 cabinets d'architectes ont répondu, et ont remis une note écrite présentant leur organisation et leur méthode pour mener à bien la mission.

Vu l'analyse des offres selon les critères de sélection indiqués dans la consultation de maîtrise d'œuvre.

Le cabinet BLEU D'ARCHI du Mans a été retenu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise le maire à signer avec le cabinet d'architectes BLEU D'ARCHI, le marché de maîtrise d'œuvre pour un forfait d'honoraires de 42 000 € HT.

20180426 DELIB 02 - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DES CONTRATS DE TERRITOIRE –

VOLET COMMUNAL POUR CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS ET VESTIAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2016-2021. Une enveloppe d'un million d'euros par an est prévue pour les communes de moins de 10 000 habitants. Cette enveloppe communale est répartie au prorata de la population DGF 2015 et de l'inverse du potentiel financier par habitant 2015 de façon à compenser les écarts de richesse fiscale.

La dotation annuelle pour la commune est de 25 923 €, cumulable sur 6 ans et librement affectée à **3 projets au plus d'investissements communaux**. Le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT, toutes subventions départementales confondues¹ (fonds de concours, dispositif d'aide à la restauration du patrimoine public de caractère, contrats de territoire – volet EPCI).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

La municipalité a pour projet de construire une salle de sports et d'activités avec vestiaires au cœur même de l'agglomération. Ce nouveau bâtiment sera à proximité immédiat du terrain de football, de l'école primaire et maternelle, du centre de loisirs. L'accès se fera à pied sans déplacement motorisé pour les enfants de l'école et du centre de loisirs. Cette situation géographique permettra aux astilléens de s'y rendre par les voies piétonnes.

Cette installation permettra la pratique de sport et d'activités culturelles dans un bâtiment adapté.

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Recrutement d'un maître d'œuvre : mars 2018

Etudes et appel d'offres : courant 2018

Commencement des travaux : printemps 2019

Achèvement de la salle des sports : décembre 2019

3 – Estimation détaillée du projet :

dépenses	montant HT
VRD	29 000,00 €
Maçonnerie	108 200,00 €
Charpente bois	36 000,00 €
Couverture bac acier étanchéité	11 000,00 €
Couverture zinc - bardage	109 000,00 €
Menuiseries extérieures	46 000,00 €
Menuiseries intérieures	13 200,00 €
Plâtrerie - cloisons sèches	10 700,00 €
Plafonds suspendus	23 000,00 €
Carrelage faïence	9 000,00 €
Plomberie - ventilation - chauffage	55 000,00 €
Electricité	30 000,00 €
Peinture - revêtements muraux	9 000,00 €

sol souple	10 900,00 €
Option gymnase 400 m ²	105 000,00 €
Montant des travaux	605 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	43 000,00 €
Honoraire contrôleur technique (estimation)	4 000,00 €
Honoraire SPS (estimation)	1 500,00 €
Estimation sondage sols	2 000,00 €
Honoraires divers (géomètre, branchement,...)	2 500,00 €
Montant des dépenses HT	658 000,00 €

TOTAL HT 658 000.00 €

TVA (20 %) 131 600.00 €

TOTAL TTC 789 600.00 €

4 – Plan de financement prévisionnel :

Subventions	
Région – Pacte régional pour la ruralité	65 800.00
DETR	150 000.00
Département – Contrat de territoire	25 923.00
FAFA (fonds d'aide foot amateur)	15 000.00
GAL Sud Mayenne	20 000.00
Total des subventions	276 723.00
Autofinancement	
Fonds propre	131 277.00
Emprunt	250 000.00
TOTAL PROJET ht	658 000.00

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux ainsi qu'avec le contrat de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – volet communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – volet communal, d'un montant de 25 923 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS ET VESTIAIRES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la demande de subvention DETR, sollicitée en décembre dernier, a obtenu une réponse favorable pour le montant demandé.

Une aide financière de 150 000 €uros nous sera versée pour ce projet.

20180426 DELIB 03 - PRESTATION TOUILLER ORGANISATION : SAUVEGARDE EXTERNALISEE – SECURISATION DES DONNEES INFORMATIQUES

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer les procédures de sauvegarde permettant une sauvegarde journalière cryptée et délocalisée, avec mise en sécurité des données contenues dans le système informatique sur des sites dénommés DATA CENTER,

Monsieur le Maire propose de souscrire un contrat de sauvegarde externalisée auprès de l'entreprise TOUILLER Organisation avec un engagement de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

– D'accepter la proposition commerciale de la société TOUILLER Organisation, 9, rue Robert Vauxion à LAVAL (53000)

Prestations	Tarifs
Abonnement mensuel sauvegarde externalisée de 10 Go	11.95 €
Mise en service de 50 € (offert pour un engagement de 3 ans)	

– Donne mandat à Monsieur le Maire afin de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision,

– D'imputer les crédits correspondants respectivement à l'article 6156 : maintenance sur le budget communal

20180426 DELIB 04 - MISE EN CONFORMITE AVEC LE REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

EXPOSE PREALABLE

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de La Mayenne (dit le « CDG53 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 53 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 53 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 53 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de mutualiser ce service avec le CDG 53,

- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG53 comme étant le DPD de la collectivité.

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- **d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG53**
- **d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale**
- **d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG53, comme étant notre Délégué à la Protection des Données**

20180426 DELIB 05 - LOTISSEMENT DE LA PREE

Le Maire présente les trois esquisses réalisées par la société TECAM suite aux deux réunions de travail des 13 mars et 17 avril.

Une nouvelle esquisse est en attente suite aux remarques suivantes :

- 1-l'esquisse comprend deux parcelles numérotées en 33
 - 2 - l'implantation des maisons doivent être à l'échelle.
 - 3 - implantation des maisons pour les parcelles de moins de 551 mètres devront être de 15 x 15 mètres comme le précédent lotissement
 - 4 - implantation des maisons pour les parcelles de plus de 551 mètres devront être de 15 x 20 mètres (pour pouvoir implanter une maison type 4 et deux garages);
 - 5 - Implantation de la maison du lot 5 a déplacé en limite de la RD 103 (pour l'ensoleillement)
 - 6 - entre les lots 20 et 24 supprimer l'allée piétonnière
 - 7- lot n° 32 récupérer le talus du lotissement de la prairie en limite de la clôture du bassin de retenue du lotissement de la Prairie.
 - 8 - avancer les implantations de maisons sur les lots n° 25 26 27 28 18 19 10 20 et réduire la voirie sur les parcelles (à mi-parcelle pour avoir une vue sur leurs jardins)
- Mayenne Habitat a été interrogé pour la validité des parcelles qui recevront les logements locatifs.

20180426 DELIB 06 - DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : ADRESSAGE

Monsieur DENUAULT donne le compte-rendu d'une réunion préparatoire à l'arrivée de la fibre, organisée par le Département.

Le projet du Département est de couvrir 100 % des logements sur 4 ans par la fibre optique. En amont des travaux, différentes opérations doivent être réalisées pour permettre la desserte par la fibre optique :

- préciser toutes les adresses. Chaque commune du territoire devra lancer un chantier adressage. La délibération finale devra être prise en septembre 2018.
- Faire réaliser l'élagage autour des poteaux téléphoniques.

Considérant l'obligation de mettre en place un adressage normé,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide de confier le travail d'adressage à la commission « Voirie ».

20180426 DELIB 07 - DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : ELAGAGE

Vu le déploiement de la fibre optique de 2018 à 2021,

Et au vu des obligations d'actions à réaliser, notamment en ce qui concerne l'élagage autour des poteaux téléphoniques ,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide de confier le travail de recensement des propriétaires par la commission « voirie ». Un courrier d'information leur sera adressé.

20180426 DELIB 08 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON : DESIGNATION D'ELU REFERENT SANTE

La communauté de communes du Pays de Craon nous sollicite pour la nomination d'un référent santé. Cette personne se fera le relais des informations « santé » du territoire au conseil municipal, transmettra les besoins des habitants de la commune à l'association Relais Santé Bien-être ou orientera directement les personnes vers l'association.

Monsieur le maire demande à chacun d'y réfléchir. La désignation du représentant sera réalisée lors de la prochaine séance.

20180426 DELIB 09 - ECO-PATURAGE : ADHESION A L'ETABLISSEMENT DEPARTEMENTAL DE L'ELEVAGE E.D.E. POUR CHEPTEL OVIN

Monsieur le Maire informe qu'actuellement l'éco-pâturage des sites des lagunes et de la noue du lotissement de la prairie est réalisé par des biquettes mis à disposition par l'association « Conservatoire de Charnie ». Une convention entre les deux parties a été signée à cet effet.

Suite à la perte de plusieurs animaux, et à leur non-remplacement à ce jour,

Monsieur le Maire propose d'acquérir notre propre cheptel pour réaliser l'éco-pâturage.

Pour ce faire, une déclaration est à effectuer auprès de l'Etablissement Départemental de l'Elevage (EDE) de la Mayenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable à l'acquisition d'un cheptel ovin (biquettes)
- Décide d'adhérer à l'Etablissement Départemental de l'Elevage (EDE) de la Mayenne.
- Prend acte du montant de la cotisation annuelle de 15 € HT et des obligations réglementaires :
 - . Identification et traçabilité des ovins
 - . Déclaration des mouvements d'animaux
 - . Tenue à jour du registre d'élevage
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion.

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

Points sur les opérations en cours :

- Travaux : réfection chemin piétonnier

- Travaux : busage entrées de bourgs
- Travaux : terrain de tennis
- Etude en cours : achat de tables pour la salle des fêtes
- **Argent de poche** d'avril du 30 avril au 04 mai, soit 4 jours : 6 jeunes 3 garçons et 3 filles. Travaux de nettoyage et désherbage.
- **Comice agricole cantonal**

Le comice aura lieu le samedi 09 juin prochain au lieu-dit « La grande Pinellère » à Astillé. 300 à 350 personnes sont attendues. Comme il est de coutume, la municipalité offrira le verre de l'amitié à l'ouverture de la manifestation. Une réunion de préparation aura lieu le mardi 15 mai à Astillé.

- **Commémoration de l'armistice**

La manifestation aura eu lieu le jeudi 10 mai à partir de 10 heures 30. L'ensemble de la population et les conseillers municipaux sont invités à se joindre à la cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

NOM	fonction	Emargement
-----	----------	------------

DEROUET Loïc	Maire	
BETTON Stéphane	1 ^{er} Adjoint	
DENUAULT Roland	2 ^{ème} Adjoint	
SALMON Sylvie	3 ^{ème} Adjointe	
GUILLOUX Mickaël	Conseiller	
COTTIER Laëtitia	Conseillère	Absente
FOURNIER Marie Odile	Conseillère	
DAVID Gildas	Conseiller	Excusé
TRIDON Fabrice	Conseiller	Excusé
PETIT Nathalie	Conseillère	
LOISON Christiane	Conseillère	Absente
BERTRON Fabien	Conseiller	Excusé
CARTIER Patrick	Conseiller	
MAUGERE Nelly	Conseillère	